

ING Belgium Economic Newsletter

Les Belges continuent d'épargner malgré le mécontentement lié aux taux bas

Selon une enquête annuelle sur les comportements d'épargne menée par ING, les Belges restent caractérisés par une forte propension à épargner. Par conséquent il est logique de voir ces derniers réagir avec véhémence lorsque les taux sont bas. Malgré le mécontentement, l'épargne continue d'être sacrée pour la majorité d'entre eux et plus de 7 Belges sur 10 déclarent avoir de l'épargne. Plus d'un sur quatre a toutefois décidé de puiser dans leur épargne. Au final une augmentation de la consommation et l'investissement pourrait bénéficier à la croissance du PIB belge.

En décembre, la BCE a repoussé la fin de son programme d'assouplissement quantitatif et continuera donc à compresser les taux d'intérêt au moins jusqu'en septembre 2017. Cette nouvelle n'a certainement pas été perçue positivement par l'épargnant belge puisque selon l'ING International Survey¹, plus d'un Belge sur deux ressent de la frustration ou de l'inquiétude face à l'impact des taux d'intérêt faibles sur son épargne. En comparaison à ses comparses européens, le Belge est en moyenne le plus frustré et le plus inquiet face à l'environnement de taux bas (Gr. 1). Pour l'épargnant, ce sentiment est naturellement plus marqué et dans le contexte actuel épargner génère une satisfaction moindre que par le passé pour 41% des répondants belges (contre 33% en UE). En outre, le contexte génère des craintes quant à l'épargne-pension pour 27% des répondants belges (contre 23% en UE).

Mais cette réaction est-elle plus marquée en Belgique par rapport aux autres pays qui sont dans une situation similaire ? Autrement dit, le Belge est-il particulièrement exposé aux taux d'intérêt bas ou bien est-ce davantage une différence de perception ? Une partie de la réponse tient au montant de l'épargne totale et il y a indéniablement en Belgique une **tendance à épargner supérieure à la moyenne européenne**. Ainsi 1 Belge sur 4 déclare avoir un montant épargné supérieur à son salaire net annuel contre 1 sur 5 en moyenne dans les autres pays. Les statistiques d'Eurostat dévoilent que l'épargne des ménages belges représentait 12% de leur revenu disponible brut en 2015, soit 2 points de pourcentage de plus par rapport à la moyenne européenne. En plus de cela, la part des ménages endettés est relativement faible en Belgique, ce qui signifie qu'une réduction des intérêts à payer est à mettre au bénéfice d'une frange moins importante de la population. 57% des répondants belges ont déclaré ne pas avoir de dette personnelle (ex: via carte de crédit ou emprunt bancaire), contre 50% en moyenne dans les autres pays européens. Malgré les taux faibles, le Belge garde donc une préférence pour l'épargne et un endettement réduit. Des éléments d'explication résident dans les faits que les taux hypothécaires sont en grande partie fixes et donc moins facilement ajustables à court terme, et que la propension à contracter des prêts à la consommation est faible en Belgique, ce qui réduit l'exposition aux taux bas.

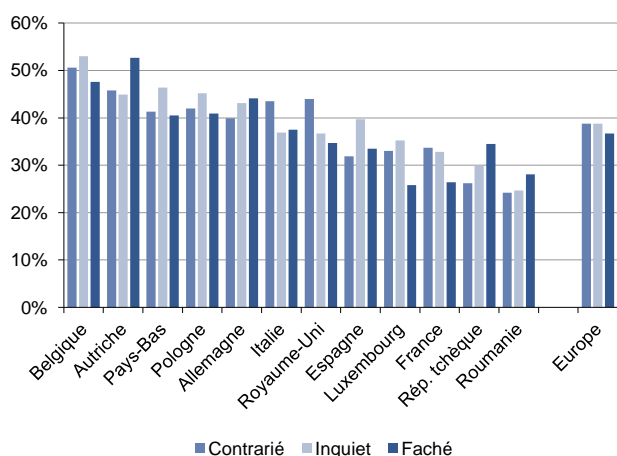
La tendance à l'épargne est globalement maintenue et à la question « Avez-vous de l'argent en épargne ? », 76% des réponses sont positives (Gr. 2). De plus, 22% des répondants belges considèrent que leur épargne a augmenté sur l'année écoulée contre 15% l'année passée (Gr. 3). Une partie de l'explication provient certainement de la création d'emplois plus dynamique (57 000

¹ L'ING International Survey est une enquête internationale commanditée par ING sur le comportement des consommateurs en matière d'épargne et de consommation dans 13 pays d'Europe, les Etats-Unis et l'Australie. L'enquête a été réalisée entre le 4 et le 18 octobre 2016 par l'institut de sondages Ipsos auprès de 1000 adultes en Belgique interrogés par internet.

emplois créés en 2016) mais aussi de l'incertitude politique internationale qui a incité à la prudence. En comparaison aux autres pays européens, la Belgique se distingue par une relativement faible partie de sa population n'ayant pas d'épargne. En effet, seulement 24% des répondants affirment ne pas avoir d'argent en épargne contre 34% en Allemagne ou 27% en Italie par exemple. La différence est donc aussi liée à un type de comportement du ménage belge.

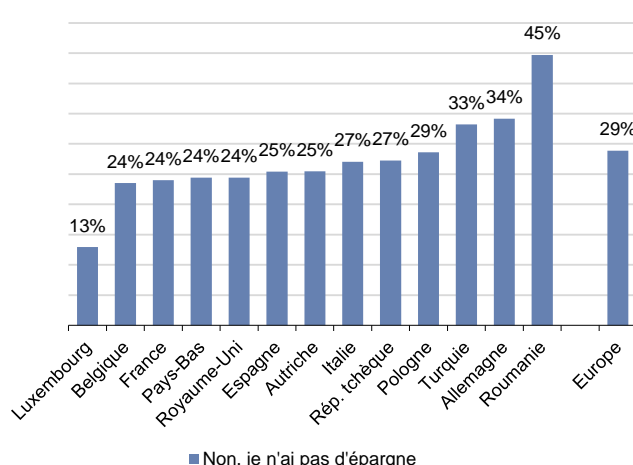
Mais pour analyser l'impact des taux d'intérêt faible, la répartition du patrimoine est parfois plus importante que le montant mis de côté, et en particulier **la part financière du patrimoine** qui est notamment appréciée par le biais du taux d'intérêt. De ce point de vue, les ménages belges sont certainement plus exposés que leurs voisins proches. Selon une étude comparative du patrimoine des ménages en zone euro effectuée par ING², en Belgique les dépôts bancaires des ménages représentaient 112% du revenu disponible en 2014 contre 73% en France, 86% en Allemagne et 90% aux Pays-Bas. L'impact des taux d'intérêt bas est donc directement et facilement quantifiable pour le ménage belge. Toutefois, l'étude indique aussi que le ménage belge détient une part importante de son patrimoine en actions (représentant 66% du revenu disponible, de loin la part la plus importante en zone euro) et en avoir immobilier (représentant 381% du revenu disponible qui place la Belgique dans le trio de tête). En général, ces deux types d'actifs bénéficient positivement de la pression à la baisse sur les taux d'intérêt. L'impact reste toutefois indirect et par conséquent moins visible pour le ménage belge, ce qui pourrait le conduire à une certaine sous-estimation des bénéfices induits. En outre la faible croissance des prix immobiliers ces derniers temps et l'inégale répartition au niveau des actions pourraient pousser une grande partie des répondants vers davantage de pessimisme.

Gr. 1 Question : « Veuillez indiquer ce que vous pensez à l'égard des faibles taux d'intérêt sur l'épargne »



Source: ING International Survey 2017

Gr. 2 Question : « Avez-vous de l'argent en épargne ? », % de réponses négatives*



*Après élimination des réponses de type « préfère ne pas répondre »

Source: ING International Survey 2017

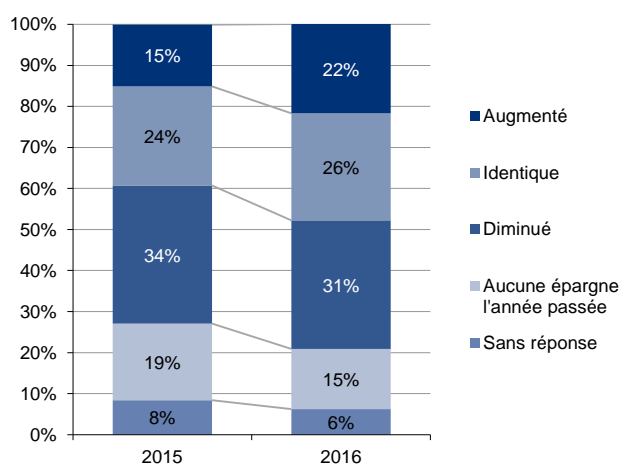
L'efficacité de la politique monétaire reste donc amoindrie par le fait que pour plus d'un Belge sur deux, les taux d'intérêts bas n'ont pas engendré un changement de comportement au niveau de l'épargne. Cependant, en analysant **le comportement** plutôt que la perception, les résultats belges sont proches de la moyenne européenne et 45% des Belges ainsi que 44% des Européens affirment avoir modifié leur comportement à cause des taux d'intérêt bas. Ainsi 27% des répondants belges ont affirmé avoir puisé dans leur épargne et 16% ont déclaré avoir ajouté moins au niveau de leur épargne au cours des 12 derniers mois en réaction aux taux d'intérêt bas. Essentiellement, l'objectif de ces derniers réside dans une consommation accrue et des projets de rénovation ou amélioration d'actifs immobiliers. La tendance aurait donc pour conséquence de favoriser l'activité économique et la croissance du PIB, ce qui est un signal positif pour la BCE.

² Maarten Leen, ING Economic and Financial Analysis, "[Household Wealth in Europe](#)", 01/2016.

Au niveau régional, le sentiment négatif par rapport au taux d'intérêt faible est relativement similaire en Wallonie et en Flandre alors qu'à Bruxelles on se soucie légèrement moins des taux faibles. En analysant les différences régionales, on remarque que des profils d'épargne différents se détachent. La Flandre est caractérisée par une épargne qui augmente sensiblement plus mais des épargnants qui ont un sentiment d'inconfort plus marqué. Ainsi 25% des répondants en Flandre considèrent que leur épargne a augmenté cette année contre 16% en Wallonie mais en même temps 39% des répondants en Flandre affirment que leur épargne leur donne un sentiment d'inconfort contre 30% en Wallonie.

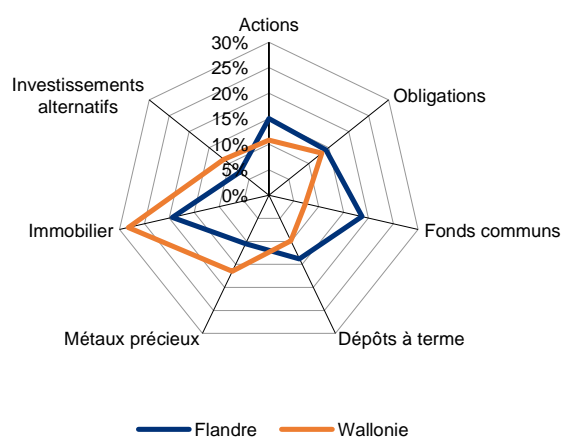
Une caractéristique de l'épargnant wallon est une **aversion au risque** plus marquée, quel que soit le type d'actif. Parmi les raisons évoquées pour expliquer l'aversion envers les différents types d'actifs, la réponse « pouvoir perdre de l'argent » réunit systématiquement une part plus importante des répondants en Wallonie. C'est certainement cette raison qui réduit leur attirance pour les produits financiers tels que les actions, obligations ou dépôts à terme. Lorsqu'il a été demandé d'évaluer la probabilité d'investir 10% du montant total de son épargne dans différents types de placements (hors compte épargne), les répondants wallons se sont montrés plus enclins à investir dans l'immobilier ou les métaux précieux alors que les répondants flamands étaient plus portés sur les placements immobiliers ou fonds communs de placement (Gr. 4). En ce qui concerne les répondants bruxellois, ils sont plus enclins à investir, quel que soit le produit proposé comme une alternative au compte épargne.

Gr. 3 Question : « Comment votre épargne s'est-elle développée durant l'année passée ? » (Bel.)



Source: ING International Survey 2017

Gr. 4 Propre évaluation de la probabilité d'investir 10% de mon épargne dans différents types de placements : % de « probable » ou « très probable »



Source: ING International Survey 2017

En conclusion, la pression exercée par la BCE sur les taux d'intérêt a bien un effet positif sur la consommation et l'investissement. Cependant, le mécontentement des épargnants (surtout en Belgique) et le fait que plus d'un Européen sur deux semble garder sa ligne de conduite inchangée montrent que, dans l'état actuel des choses, diminuer les taux ne suffit pas pour pousser l'Européen à dépenser l'argent épargné.

Geoffrey Minne, Economiste, Bruxelles +32 2 547 33 86

Disclaimer

Les opinions exprimées dans ce rapport sont le reflet exact des opinions personnelles des analystes à propos des titres et des émetteurs cités dans ce document. Aucune tranche de la rémunération des analystes n'a été, n'est ou ne sera directement ou indirectement liée à l'inclusion de recommandations ou opinions spécifiques dans ce rapport. Les analystes qui ont participé à la préparation de cette publication respectent tous les exigences nationales liées à leur profession. Cette publication a été préparée au nom de ING Belgique SA pour ses clients, uniquement à titre informatif. ING Belgique SA fait partie du Groupe ING (à savoir ING Groep NV et ses sociétés filiales ou apparentées). Cette publication ne constitue pas une recommandation de placement ni une offre ou une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers. Même si toutes les précautions ont été prises pour assurer que les informations contenues dans ce document ne soient ni erronées, ni trompeuses au moment de la publication, ING ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Les informations contenues dans ce document peuvent être revues sans avis préalable. ING et ses cadres dirigeants, employés et mandats liés et discrétionnaires peuvent, dans les limites autorisées par la loi, avoir des positions longues ou courtes ou peuvent par ailleurs avoir des intérêts dans des transactions ou des investissements (en ce compris des produits dérivés) auxquels fait référence cette publication. En outre, ING Group peut fournir ses services bancaires, d'assurances ou de gestion de patrimoine aux, ou solliciter de telles services auprès des, sociétés citées dans cette publication.

Ni ING ni aucun de ses cadres dirigeants ou employés ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuelles pertes directes ou indirectes suite à l'utilisation de cette publication ou de son contenu. Cette publication est soumise à la protection du copyright et des droits des bases de données et ne peut être reproduite, distribuée ou publiée par quiconque, quel que soit l'objectif, sans l'accord préalable de ING. Tous droits réservés.

Tous les investissements mentionnés dans ce document peuvent comporter des risques considérables, ne sont pas nécessairement disponibles dans toutes les juridictions, peuvent être illiquides et peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs. La valeur ou les revenus des investissements cités dans cette publication peuvent fluctuer et/ou être influencés par l'évolution des taux de change. Les performances passées ne constituent en rien une indication des résultats futurs. Les investisseurs doivent prendre leurs propres décisions de placement sans se baser sur cette publication. Seuls les investisseurs disposant d'une connaissance et d'une expérience suffisantes dans le domaine financier pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques peuvent envisager d'investir dans les émetteurs et les marchés auxquels fait référence cette publication. Toute autre personne ne devrait pas prendre de décision sur la base de cette publication. Cette publication est émise: 1) au Royaume-Uni seulement à l'attention des personnes prévues dans les articles 19, 47 et 49 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 et ne doit pas être distribuée, directement ou indirectement, aux autres catégories de personnes (en ce compris les investisseurs privés); 2) en Italie, seulement à l'attention des personnes décrites dans l'article No. 31 de la réglementation Consob No. 11522/98 ; 3) aux Etats-Unis, seulement à l'attention des investisseurs institutionnels qualifiés (QIB) et des grandes entreprises.

Les clients doivent prendre contact avec des analystes auprès de, et exécuter des transactions via, une entité ING de leur juridiction nationale sauf si la loi en vigueur leur permet d'agir autrement. ING Belgique SA et les autres sociétés du groupe ING sont toutes enregistrées et contrôlées par les autorités de contrôle nationales concernées.

ING Belgique SA -Avenue Marnix 24 - 1000 Bruxelles RPM Bruxelles – TVA BE 0403.200.393 – BIC (SWIFT): BBRUBEBB Compte bancaire : 310-9156027-89 (IBAN: BE45 3109 1560 2789).

Editeur responsable : Peter Vanden Houte, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles.